

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-048

OBJET : Arrêté d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons pour l'association ALAVE

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

Je soussigné(e) Mme SALMON maire de Les Monts d'Aunay

Vu la demande ci-dessus ;
Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu ^{en}

Arrête :

M^{me} Association ALAVE

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 1^{re} et 3^e catégorie

à la Salle des Fêtes d'Aunay-sur-Ordon

du Samedi 19 mars 2022 à 18 heures 00

au Dimanche 20 mars 2022 à 20 heures 00

à l'occasion de un loto

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

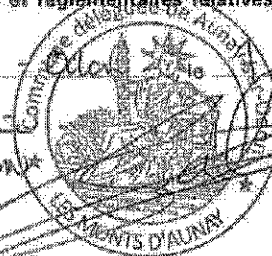
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à

Le Maire

Aunay-sur-Ordon
Christine
SALMON



103/2022